

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 20/06/2023

**Délibération n° 2023-049
Séance du 13 juin 2023**

Convention de coopération avec la ville
de Champigny-sur-Marne relative à la
sensibilisation des plaisanciers et du
public aux enjeux de préservation de la
Marne

Le Conseil d'Administration,

Vu les dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon de l'année 2030, adoptés par l'Organisation des Nations Unies le 25 septembre 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n° 2016-301 du 16 décembre 2016, approuvant sa stratégie pour une transition écologique vers un développement durable,

Vu le rapport de présentation en date du 1^{er} juin 2023, par lequel Monsieur le Président lui demande de bien vouloir approuver la convention de coopération relative à la sensibilisation des plaisanciers et du public aux enjeux de préservation de la Marne,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve la convention de coopération relative à la sensibilisation des plaisanciers et du public aux enjeux de préservation de la Marne.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le Président

François-Marie DIDIER

